

## **CONGRÈS DE L'USS À BERNE DES 23/24 OCTOBRE 2014**

---

### RÉSOLUTION

**Adoptée par le Congrès de l'USS des 23/24 octobre 2014**

### **STOP TISA**

Une poignée de pays industrialisés, qui font partie d'un groupe qui porte le nom absurde de «Really good friends of trade in services» (ou les «vrais bons amis des services») sont actuellement en train de négocier à Genève, dans le secret, un accord sur la libéralisation du commerce des services.

- Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un certain nombre de pays émergents et en développement s'opposent aux demandes de libéralisation des pays industrialisés et défendent leurs intérêts avec plus d'assurance qu'auparavant (accès aux marchés pour les produits agricoles, conflit autour des droits de marque en lien avec le matériel génétique de plantes médicinales, conflit concernant les droits de marque de médicaments). Les «Really Good Friends» tentent maintenant de continuer à imposer leur diktat en contournant les structures de l'OMC. Et même le secrétaire général de l'OMC est exclu des négociations en cours.
- Au moyen de l'accord TISA, on veut soumettre un aussi grand nombre que possible de services à l'ouverture du marché, dont beaucoup de secteurs des services publics, par exemple l'approvisionnement en eau, la santé, la formation, les transports publics, etc.
- Dans le cadre de l'accord TISA, chaque pays devrait pouvoir dresser une liste d'exceptions. Mais ce qui n'aura pas été exclu lors de la conclusion de l'accord devra obligatoirement être soumis à l'ouverture du marché.
- Une fois l'ouverture du marché effectuée, on ne peut plus faire marche arrière. Si une exception a été oubliée, elle ne peut plus être soustraite à l'ouverture du marché. Si un Etat (p. ex. pendant une période de dictature corrompue) a autorisé l'accès au marché de l'approvisionnement de l'eau, cette libéralisation ne pourra plus être annulée ultérieurement par le gouvernement suivant qui aura été élu démocratiquement.
- Si l'accord TISA avait déjà été signé lors de la découverte de l'électricité, on n'aurait pas eu le droit de construire des réseaux de courant électrique publics en Suisse, car l'électricité n'aurait pas figuré sur la liste des exceptions. Conformément à l'accord TISA, les éventuelles sources d'énergie non encore connues à ce jour seraient obligatoirement soumises à l'ouverture du marché et les monopoles étatiques seraient interdits.

L'USS demande au Conseil fédéral, de se retirer immédiatement des négociations concernant l'accord TISA.

## **SGB-KONGRESS BERN 23./24. OKTOBER 2014**

---

### **RESOLUTION**

**Angenommen vom SGB-Kongress 23./24. Oktober 2014**

### **STOP TISA**

Eine Handvoll industrialisierte Länder, unter der absurden Bezeichnung "Really Good Friends of Trade in Services", verhandeln derzeit hinter verschlossenen Türen in Genf ein Abkommen über die Liberalisierung des Handels mit Dienstleistungen.

- Innerhalb der WTO widersetzen sich Entwicklungsländer und Schwellenländer den Liberalisierungsfordernisse der Industrieländer und vertreten ihre eigenen Interessen mit gestiegenem Selbstbewusstsein (Marktzugang für Agrarprodukte, Streit um Markenrechte von Erbmaterial in Heilpflanzen, Streit um Markenrechte von Medikamenten). Die "Really Good Friends" versuchen nun, unter Umgehung der WTO-Strukturen, weiterhin ihr Diktat durchzusetzen – an den TISA-Verhandlungen ist sogar der WTO-Generalsekretär ausgeschlossen.
- Mit dem TISA-Abkommen sollen möglichst viele Dienstleistungen von der Marktöffnung erfasst werden, darunter viele Teile des Service public, z.B. Wasserversorgung, Gesundheit, Bildung, öffentlicher Verkehr usw.
- Jedes Land soll im TISA-Abkommen eine Ausnahme-Liste erstellen können. Was man aber bei Vertragsabschluss nicht ausgenommen hat, ist zwingend der Marktöffnung unterworfen.
- Eine einmal gemachte Marktöffnung kann nicht mehr zurückgenommen werden. Wenn eine Ausnahme vergessen wurde, kann die Marktöffnung nicht mehr zurückgenommen werden. Wenn ein Staat (z.B. während einer korrupten Diktatur) einen Marktzugang zur Wasserversorgung gewährt hat, so kann auch eine spätere demokratische gewählte Nachfolgeregierung die Liberalisierung nicht mehr rückgängig machen.
- Wäre das TISA-Abkommen bei der Entdeckung der Elektrizität bereits unterzeichnet gewesen, hätten auch in der Schweiz keine öffentlichen Stromnetze gebaut werden dürfen, weil Elektrizität nicht auf der Ausnahmeliste gestanden hätte. Allfällige heute noch nicht bekannte Energieträger wären gemäss TISA-Abkommen zwingend der Marktöffnung unterworfen, staatliche Monopole wären verboten.

Der SGB fordert den Bundesrat auf, sich sofort aus den Verhandlungen über das TISA-Abkommen zurückzuziehen.